



Article 1 – Organisation

La course nocturne ELECTORACE est organisée par l'association FIT'ENERGY. Elle se déroulera le 18 avril 2026, sur un parcours sécurisé de 5 kilomètres, autour du Centre culturel Tjibaou.

Article 2 – Accès au site

- Accès au site à partir de 18h00.
- Départ de la course à 19h00 précises.
- Arriver en avance pour rejoindre la zone de départ.
- Privilégiez le covoiturage

Article 3 – Conditions de participation

1. Ouvert à toute personne en bonne condition physique, justifiant d'un PPS : <https://pps.athle.fr>
2. 1 000 places maximum disponibles.
3. Tarif d'inscription : 3 500 FCFP, non remboursable sauf annulation de l'événement.
4. Mineurs : autorisation parentale obligatoire.

Article 4 – Équipement obligatoire

- Lampe frontale fonctionnelle.
- Gourde ou réserve d'eau.
- Chaussures fermées et adaptées à la pratique d'une activité sportive.
- Tenue fluorescente ou réfléchissante.

Tout participant non équipé pourra être refusé au départ.

Article 5 – Sécurité

1. Respect des consignes du personnel de sécurité et des bénévoles.
2. Interdiction de sortir du parcours balisé.
3. Casques audio déconseillés.
4. Comportement dangereux = exclusion immédiate.

Article 6 – Animation musicale

A la fin de la course de 5km, ambiance électro assurée avec un DJ jusqu'à minuit. Respect des riverains et du personnel demandé.

Article 7 – Vente d'alcool

- Vente d'alcool sur site.
- Pièce d'identité obligatoire pour acheter ou consommer de l'alcool.
- Droit de refus en cas d'état d'ébriété.
- Interdit aux mineurs.

Article 8 – Dossards et chronométrage

1. Les dossards sont personnels.
2. Pas de chronométrage de la course.

Article 9 – Assurances et responsabilités

1. Les participants courent sous leur propre responsabilité.
2. L'organisation n'est pas responsable des pertes ou dégradations.
3. Assurance RC souscrite par l'organisateur.

Article 10 – Droit à l'image

L'inscription vaut acceptation de l'utilisation des photos et vidéos à des fins de communication.

Article 11 – Annulation

Possibilité d'annuler ou reporter l'événement en cas de force majeure. Modalités de remboursement communiquées en cas d'annulation.

Article 12 – Acceptation du règlement

L'inscription implique l'acceptation totale du présent règlement.